



PROJET SUR L'ÉVALUATION DES BESOINS POUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES A L'OMC ET PROCESSUS DE NOTIFICATION



AUJOURD'HUI

1 ÉVALUATION DES BESOINS

- Introduction
- Guide
- Processus
- Résultats

2 NOTIFICATION

3 ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OMC

4 RÔLE DE L'OMC

***Une "auto-évaluation" national
des besoins pour la facilitation du
commerce est ...***

- Atelier de 5 jours
- Conçu pour identifier les besoins et les priorités nationales spécifiques
- Administré par le Secrétariat de l'OMC
- Facilitée par trois experts
- Assisté par toutes les parties pennants (secteur public et privé)



AUTO-ÉVALUATION

OBJECTIFS

- Déterminer le niveau de conformité global
- Identifier les besoins de traitement spécial et différencié
 - Lorsque des mesures seront mises en œuvre (ABC)
 - Estimation du temps supplémentaire nécessaire
 - Besoins d'assistance technique
- Préparation pour la notification et processus de mise en œuvre
- En bonne position pour aborder les bailleurs de fonds

APERÇU

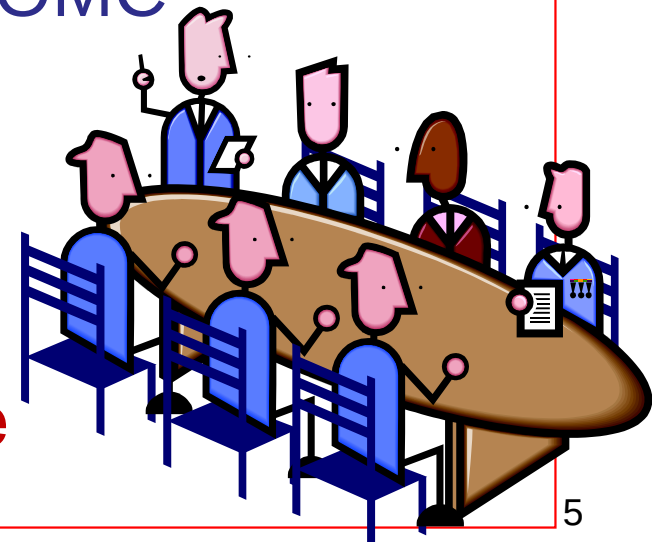
🌍 94 auto-évaluations (2007-2010)

🌍 75? 2013 - À ce jour (mise à jour et 1ère fois)

🌍 Membres et observateurs de l'OMC

🌍 Sur demande

🌍 Financé par le fonds de fiducie



OÙ est menée l'évaluation?



NATIONAL - Dans votre pays



QUI PARTICIPE?

- Les parties prenantes (45 max)
- Délégué de Genève en charge de la facilitation du commerce
- Facilitateurs - Experts douanière ou en facilitation du commerce a l'OMC





LES PARTIES PRENANTES

Environ 35

- Délégué de Genève
- Douanes (5 ou 6 ou plus!) - Spécialisé en procédure, politique, droit
- Agences qui mettront en œuvre (agriculture, quarantaine, sécurité alimentaire, normes, administration portuaire, administration des aéroports, etc.)
- Procureur général / Direction Juridique (réforme juridique, appel)
- Ministère du Commerce
- Ministère des Transports
- Affaires étrangères (négociations)
- Ministère de l'Économie et des Finances (flux commerciaux, les contrôles de budget)
- Ministères de l'information et de l'informatique
- Coordinateur national des donateurs
- Secteur privé (grand / petit entreprises, importateur / exportateur, transporteurs, les transitaires de fret et les propriétaires, la Chambre de Commerce, les associations d'expéditeurs, les principales industries, etc.)



FACILITATEURS

- Secrétariat de l'OMC
- Organisations - Annexe D
- Facilitateurs - Experts douanière ou en facilitation du commerce a l'OMC
- Projets déjà en place dans le pays





LE RÔLE DU FACILITATEURS

- Travailler avec les coordinateurs pour superviser le processus
- Aider les participants à utiliser le Guide
- Aider les participants à comprendre les mesures de facilitation des échanges
- Faciliter les discussions (garder les discussions sur la bonne voie, s'assurer que les discussions sont enregistrées dans les tableaux, s'assurer que l'horaire est respecté, etc.)
- Fournir des conseils, mais n'oubliez pas que c'est leur évaluation, évité d'imposer votre point de vue. Il n'y a pas qu'une seule bonne façon de mettre en œuvre les mesures



PROGRAMME POUR L'ÉVALUATION NATIONAL DES BESOINS

Cérémonie d'ouverture

Jour 1: Présentations

Aperçu sur la facilitation du commerce à l'OMC

Coordinateur des donateurs

Guide pour l'évaluation des besoins et processus

Diviser en groupes de travail

Jour 1-4: Évaluation des besoins en groupes de travail

Jour 4: Examen préliminaire de l'évaluation en séance plénière

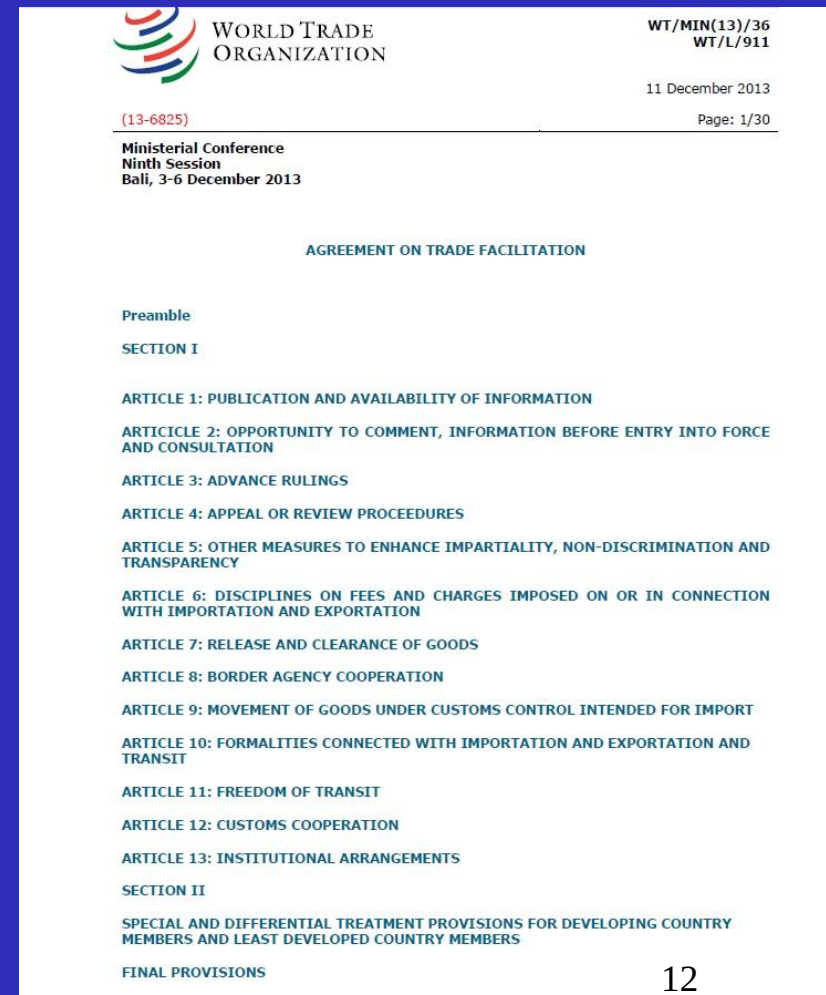
Jour 5: analyser les résultats et présentation aux hauts
fonctionnaires et invités à la cérémonie de clôture

Certificats

ACCORD SUR LA FACILITATION DU COMMERCE

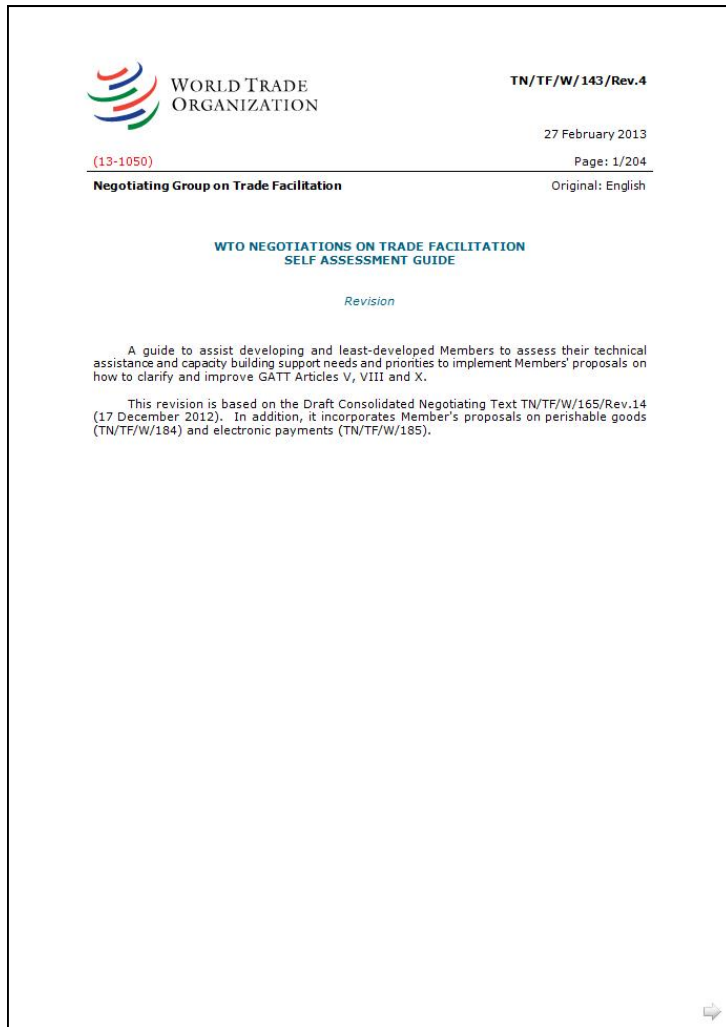
- Préambule
- Section I:
 - 12 articles sur les mesures techniques
- Section II:
 - Traitement spécial et différencié
- Dispositions finales
- Annexe 1

WT/MIN(13)/36
WT/L/911





COMMENT?



❖ Guide

- ❖ Baser sur l'accord de facilitation des échanges
- ❖ Tableau et questionnaire pour chaque participant, + / - 36 mesures techniques



CONTENU DU GUIDE

TN/TF/W/143/Rev.7

- 15 -

2. Renseignements disponibles sur Internet

Brèves notes récapitulatives

Quelle activité cette mesure régleme-t-elle?

Les renseignements communiqués au public par le gouvernement au sujet des procédures d'importation, d'exportation et de transit et la manière dont ils sont communiqués.

Quelles sont les autorités directement concernées?

- Le pouvoir exécutif
- Tous les organismes présents aux frontières
- L'autorité compétente en matière commerciale

Quelles sont les nouvelles prescriptions?

- Les Membres élaboreront des guides pratiques sur leurs procédures d'importation, d'exportation et de transit, y compris les procédures de recours
- Les Membres publieront sur Internet :
 - i) les guides pratiques;
 - ii) les documents ou formulaires requis pour l'importation, l'exportation ou le transit;
 - iii) la législation relative au commerce pertinente (dans les cas où cela sera possible); et
 - iv) les coordonnées des points d'information.

Texte Juridique

2.1 Chaque Membre mettra à disposition sur Internet, et y mettra à jour dans la mesure du possible et selon qu'il sera approprié, les renseignements ci-après:

- a. une description⁴ de ses procédures d'importation, d'exportation et de transit, y compris les procédures de recours, qui informe les gouvernements, les négociants et les autres parties intéressées des démarches pratiques nécessaires aux fins de l'importation et de l'exportation, ainsi que du transit;
- b. les formulaires et documents requis pour l'importation sur, ou l'exportation à partir de, son territoire, ou pour le transit par son territoire;
- c. les coordonnées des points d'information.

2.2. Chaque fois que cela sera réalisable, la description mentionnée au paragraphe 2.1 a. sera aussi mise à disposition dans une des langues officielles de l'OMC.

2.3. Les Membres sont encouragés à mettre à disposition sur Internet d'autres renseignements relatifs au commerce, y compris la législation relative au commerce pertinente et les autres renseignements mentionnés au paragraphe 1.1.



ARTICLE 1.4 NOTIFICATION

CONFORMITÉ: Oui: ☐ Non: ☐ Partielle: ☐ Sans objet: ☐

Catégorie A ☐ B ☐ C ☐

Priorité nationale: Élevée: ☐ Moyenne: ☐ Faible: ☐ Nulle: ☐

Délai approximatif nécessaire à la mise en œuvre _____

+	Décrivez votre situation actuelle	Obstacles (Indiquez les raisons de la non-conformité)	Actions nécessaires (Numérotez les actions)	ATRC nécessaire? (Indiquez le numéro de l'action)
	A. Politique/cadre juridique:		1.	
	B. Procédures:		1.	
	C. Cadre institutionnel:		1.	
	D. Ressources humaines/formation:		1.	
	E. Technologies de l'information et de la communication:		1.	
	F. Infrastructure et matériel:			
	G. Autres (par exemple, gestion du changement, volonté politique, sensibilisation du public, acceptation par le gouvernement et les négociateurs, etc.):			

TN/TN/M/14/3/Rev.3
Page 28

Tableau: analyse de la situation/des écarts

II. Questionnaire

1. Do you comply with this measure? Fully: ☐ Substantially: ☐ Partially: ☐ No: ☐ Not Applicable: ☐
2. You expect to implement this measure by: Category A (by date of entry into force): _____ Category B (with extra time): _____ Category C (with extra time and technical assistance): _____
3. If Category B approximately how much time will you need to implement? 6 Months: ☐ 1 Year: ☐ 3 Years: ☐ 5 Years: ☐ Other (Specify): _____
4. Identify technical assistance projects/agencies that have, or are, helping you implement this measure:
5. Lead agency or organization and other stakeholders that would be responsible for implementation of this measure:
6. Stakeholders not participating in assessment of this measure that should be consulted:
7. National Priority Level (How important is it that this measure should be implemented in your country?): High: ☐ Medium: ☐ Low: ☐ None: ☐ Explain:
8. Issues to note (any comments or recommendations for negotiators, etc.):

Questionnaire

Quelles actions pourraient être nécessaires pour mettre en œuvre cette mesure?

A. Politique/cadre juridique

1. La responsabilité de la publication des renseignements commerciaux énumérés dans la mesure (alinéas a) à j)) a-t-elle été déléguée?

Un acte juridique ou une politique officielle peut être nécessaire pour identifier le ou les organisme(s) public(s) ou l'entité responsable(s) de la publication des renseignements commerciaux, définir la portée de leurs responsabilités respectives et garantir la coordination.

2. Y a-t-il un mode de publication prescrit qui soit non discriminatoire et facilement accessible par les autres gouvernements, les négociants et les parties intéressées?

B. Procédures

3. Des procédures administratives ont-elles été instaurées pour la publication?

En général, la ou les autorité(s) compétente(s) chargée(s) de la publication instaurent des procédures formelles consistant par exemple à:

- *indiquer les types de renseignements qu'elle(s) publiera (publieront);*
- *préciser le mode de publication par type de renseignement (journal officiel, site Web ou autre, par exemple);*
- *mettre en place des processus de collecte, de compilation et de préparation des documents pour la publication;*
- *garantir que les renseignements disponibles sont exacts, pertinents et accessibles immédiatement; mettre en place des processus d'examen et de mise à jour périodiques des renseignements publiés; et*
- *prévoir des dispositions permettant au personnel de l'organisme d'avoir connaissance de l'obligation.*

Le paragraphe 1.2 de l'article 6 contient des prescriptions additionnelles dont vous devriez tenir compte en ce qui concerne la publication de renseignements sur les redevances et impositions (c'est-à-dire que vous devez aussi publier le motif de ces redevances ou impositions, l'autorité responsable et la date et les modalités du paiement).



ARTICLE 1.1 PUBLICATION

I. Analyse de la situation/des écarts

Décrivez votre situation actuelle	Obstacles (Indiquez les raisons de la non-conformité)	Actions/ressources nécessaires et coût (Numérotez les actions)	Ressources nécessaires en matière d'ATRC (Indiquez le numéro de l'action)
A. Politique/cadre juridique:		1.	
B. Procédures:		1.	
C. Cadre institutionnel:		1.	
D. Ressources humaines/formation:		1.	
E. Communication/technologies de l'information:		1.	
F. Matériel et infrastructure:		1.	
G. Autres points à noter³:		1.	



GROUPES DE TRAVAIL

Analyse de la situation

ÉTAPE 3: **REEMPLIR** la première colonne du tableau

- Décrire en détail vos procédures pertinentes, le cadre institutionnel, les infrastructures, etc
- Utilisez des catégories pour votre réponse
- Donnez les références des toutes les lois, règles/règlements/procédure s, *etc.* pertinents
- Inclure TOUS les organismes compétents

ARTICLE 3.1

Provision of Advance Rulings

I. Situational/Gap Analysis

Describe Your Current Situation	Barriers Give Reasons for
A. Policy/Legal Framework: Customs Department Proclamation No. 1439 (2009) authorizes Customs to issue rulings on tariff classification questions. But, these rulings are advisory only and not binding. Rulings are valid for one year. Customs must issue tariff rulings within 3 months of a proper request. The information that must be supplied by the applicant, and the persons who can apply, are defined in the Proclamation. Customs may revoke a ruling for any reason. In addition, a ruling shall be considered invalid if issued on the basis of incorrect information provided by the applicant or if there is a change in the tariff. Customs is required to notify the applicant if the ruling is revoked or invalidated. There are no formal provisions for pre-decision hearings on ruling requests. Article 80 of the Customs Law (Law No (20) for the Year 1998) provides	Importers' main demand: classification rulings legislation on rulings has not been developed. Customs does not want to be legally binding because of flexibility to change of errors.



COMPTE POUR TOUTES LES AGENCES:

Décrivez votre situation actuelle	Obstacles (Indiquez les raisons de la non-conformité)	Actions/ressources nécessaires et coût (Numérotez les actions)	Ressources nécessaires en matière d'ATRC (Indiquez le numéro de l'action)
A. Politique / Cadre juridique: <u>Douane:</u> Réglementation douanière article 123 prévoit. . . <u>Agriculture:</u> AG l'art 345 prévoit. . . <u>Normes:</u> Normes Reg. Art. 678 prévoit. . . <u>Sécurité alimentaire:</u> Exigence mode d'emploi. . .			



GROUPES DE TRAVAIL

Analyse de la situation

ÉTAPE 4: **Identifier** toutes les raisons de la non-conformité

CLE 3.1 Provision of Advance Rulings

ational/Gap Analysis

Current Situation	Barriers (Give Reasons for non-compliance)	Actions/Resources Required (Number the Actions)
Current Situation: Customs Department Proclamation No. 1439 (2009) authorizes Customs to issue rulings on tariff classification questions. These rulings are advisory only and not binding. Rulings are valid for one year. Customs must issue tariff rulings within 3 months of a proper request. Information that must be provided by the applicant, and the persons who can apply, are defined in the Proclamation. Customs may revoke a ruling for any reason. In addition, a ruling shall be considered invalid if issued on the basis of incorrect information provided by the applicant or if there is a change in the tariff. Customs is required to notify the applicant if the ruling is revoked or invalidated. There are no formal provisions for decision hearings on rulings.	Importers' main demand is for tariff classification rulings; therefore, legislation on rulings on other matters has not been developed. Customs does not want rulings to be legally binding because it wants the flexibility to change its mind or in case of errors.	1. Amendment of the Customs Proclamation 1439 to authorize Customs to issue rulings on request on tariff classification, valuation, drawback, and quota requirements (30 days/Customs lawyer) 2. Amendment of the Customs Proclamation 1439 to provide for decision hearings on rulings and to clarify the grounds for revocation and invalidation of rulings (30 days/Customs lawyer) 3. Amendment of Customs Proclamation 1439 (or a new proclamation) to define requirements for applications for rulings on customs valuation, drawback, and quota requirements (30 days/Customs lawyer)



GROUPES DE TRAVAIL

Analyse de la situation

ÉTAPE 5: **Identifier** les actions spécifiques nécessaires pour se conformer

- Décrire les mesures par catégorie
- Quantifier, si possible, les ressources nécessaires pour les actions

Rulings

Barriers <u>Reasons for non-compliance</u>	Actions/Resources Required & Cost <u>(Number the Actions)</u>	TACB Re: Need: <u>(Specify Action)</u>
is' main demand is for tariff ation rulings; therefore, on on rulings on other matters een developed. does not want rulings to be inding because it wants the y to change its mind or in case	1. Amendment of the Customs Law to authorize Customs to issue binding rulings on request on tariff classification, valuation, duty drawback, and quota requirements (30 days/Customs lawyer(s)). 2. Amendment of the Customs Proclamation 1439 to provide for pre-decision hearings on ruling requests and to clarify the grounds for revocation and invalidation of issued rulings (30 days/Customs lawyer(s)). 3. Amendment of Customs Proclamation 1439 (or a new proclamation) to define requirements for applications for rulings on origin, customs valuation, drawback. (30 days/Customs lawyer(s)).	1. None 2. None 3. None



GROUPES DE TRAVAIL

Analyse de la situation

ÉTAPE 6: **INDIQUER** quelles actions spécifiques nécessitent une assistance technique/un soutien pour le renforcement des capacités.

- et quel type de soutien

	Actions/Resources Required & Cost (Number the Actions)	TACB Resources Needed (Specify Action Number)
compliance) for tariff fore, ier matters	1. Amendment of the Customs Law to authorize Customs to issue binding rulings on request on tariff classification, valuation, duty drawback, and quota requirements (30days/Customs lawyer(s)).	1. None 2. None 3. None
nings to be ants the d or in case	2. Amendment of the Customs Proclamation 1439 to provide for pre-decision hearings on ruling requests and to clarify the grounds for revocation and invalidation of issued rulings (30 days/Customs lawyer(s)). 3. Amendment of Customs Proclamation 1439 (or a new proclamation) to define requirements for applications for rulings on origin, customs valuation, drawback. (30 days/Customs lawyer(s)).	



II. Questionnaire

1. Vous conformez-vous à cette mesure?

Entièrement: _____ Pour l'essentiel: _____ Partiellement: _____ Non: Sans objet: _____

2. Vous comptez mettre en œuvre cette mesure selon la catégorie suivante:

Catégorie A (à la date d'entrée en vigueur): _____ Catégorie B (avec un délai supplémentaire): _____ Catégorie C (avec un délai supplémentaire et une assistance technique): _____

3. S'il s'agit de la catégorie B ou C, de quel délai approximatif aurez-vous besoin?

6 mois: _____ 1 an: _____ 3 ans: _____ 5 ans: _____ Autre (précisez): _____

4. Indiquez les projets d'assistance technique/organismes/organisations internationales qui vous ont aidé ou vous aident à mettre en œuvre cette mesure:

5. Organisme ou organisation chef de file et autres parties prenantes qui seraient chargés de la mise en œuvre de cette mesure:

6. Parties prenantes ne participant pas à l'évaluation de cette mesure qui devraient être consultées:

7. Niveau de priorité nationale (pour la mise en œuvre):

Élevée: ____ Moyenne: ____ Faible: ____ Nulle: ____ Expliquez:

8. Points à noter:



RÉSULTATS SOMMAIRES

ÉTAPE 8: REMPLIR le document Excel

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1						Action Required						
2	Article	Title	Comply ? (Pick One)	Category (Pick One)	Time Required (Cat. B Only)	Legal/ Policy	Procedures	Institutions	Human Resources/ Training	ICT	Infra- structure/ Equipment	Other
3	1.1	Publication	Substantially	B	3 years	x		x				
4	1.2	Information Available Through Internet										
5	1.3	Enquiry Points	Fully									
6	1.4	Notification	Substantially									
7	2.1	Interval between Publication and Entry into Force	Partially									
8	2.2	Opportunity to Comment on New and Amended Rules	No									
9	2.3	Consultations	Not Applicable									
10	3.1	Provision of Advance Rulings										
11	4.1	Right of Appeal										
12	5.1	Import Alerts/Rapid Alerts										
13	5.2	Detention										
14	5.3	Test Procedures										
15	6.1	Disciplines on Fees and Charges Imposed on or in Connection with Importation and Exportation										
16	6.2	Penalty Disciplines										
17	7.1	Pre-arrival Processing										
18	7.2	Separation of Release from Final Determination and Payment of Customs Duties, Taxes, Fees and Charges										
19	7.3	Risk Management										
20	7.4	Post-Clearance Audit										
	7.5	Establishment and Publication of										



AUTO-ÉVALUATION NATIONALE

résultats

RÉSULTATS

- Catégorisation des Mesures
 - A: mise en œuvre immédiate
 - B: délai nécessaire
 - C: délai + assistance
- Estimation de temps pour mise en œuvre
- Évaluation global des conformités
 - Lacunes / obstacles identifiés
 - Actions spécifiques identifiées
 - Besoins identifiés pour assistance technique et renforcement des capacités

PERMET

- Mieux préparer les notifications TSD
- Mieux préparé pour la mise en œuvre
- Mieux préparés à travailler avec les donateurs



ATTRIBUTIONS - GROUPE DE TRAVAIL

OUTIL D'AUTO-EVALUATION
Titres pour les Groupes de travail
Mis à jour Janvier 2014

A noter: Chaque groupe devrait comprendre des représentants de tous les principaux organismes et du secteur privé.

Groupe 1:

(Objective Générale: Politique/Juridique)

Devrait comprendre des représentants de:

- Les douanes (juridique/politique)
- Les agences d'exécution (organisme de quarantaine, Bureau des normes, agriculture, la sécurité alimentaire, etc.);
- Le Ministère du commerce
- Le Ministère de la justice ou le Département juridique du gouvernement
- L'économie et les finances
- Le secteur privé

1.1	Publication	
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	
1.3	Points d'information	
1.4	Notification	
2.1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	
2.2	Consultations	
4.1	Droit à un recours ou à un réexamen	
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions perçues à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions perçues à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	
10.1	Formalités et exigences en matière de documents requis	
10.5	Inspection avant expédition	

WORLD TRADE ORGANIZATION	TN/TF/W/143/Rev. 1 December 2012
Negotiating Group on Trade Facilitation	Original: English

WTO NEGOTIATIONS ON TRADE FACILITATION
SELF ASSESSMENT GUIDE

CHARTS FOR WORKING GROUP 1

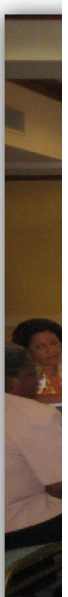
(NOTE: THESE ANNEXES HAVE BEEN EXTRACTED FROM THE OFFICIAL DOCUMENT FOR EASE OF USE IN NATIONAL NEEDS ASSESSMENTS)

ARTICLE 1.1 PUBLICATION AND AVAILABILITY OF INFORMATION

I. Situational/Gap Analysis			
Describe Your Current Situation	Barriers (Give Reasons for non-compliance)	Actions/Resources Required & Cost (Number the Actions)	TACB Resources Needed (Specify Action Number)
A. Policy/Legal Framework:		1.	
B. Procedures:		1.	



GROUPE DE TRAVAIL



Chaque groupe:

- Noter les résultats vus sur PowerPoint sur l'ordinateur portable
- Lorsque nécessaires, emprunter les experts d'autres groupes ou faire des appels téléphoniques à votre bureau



RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PRÉCÉDENTES

- Passez en revue les résultats antérieurs et copier et coller les informations pertinentes dans un nouvelles tableaux

[Le coordonnateur fournir une version imprimé pour chaque groupe de travail

Télécharger sur l'ordinateur – vous pouvez peut copier et coller dans un nouveaux tableaux]



SÉANCE PLÉNIÈRE

- Améliorer les résultats
- Revenir à des questions difficiles
- Participation de tous

Tableaux &
Questionnaires

Tableaux Excel



Final Summary Report for [COUNTRY]

1. This needs assessment was conducted by representatives from: *(Attach the participant list and provide a summary here- i.e. X number of border agencies and X number of private sector or list agencies/organizations.)*
2. Facilitated by officials from:
3. Number of participants:
4. Our top 10 priorities in the trade facilitation negotiations are:

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

Attachments:

1. Needs Assessment Summary Statistics
2. List of Participants

we marked as Category B.

30



CÉRÉMONIE DES CERTIFICATS



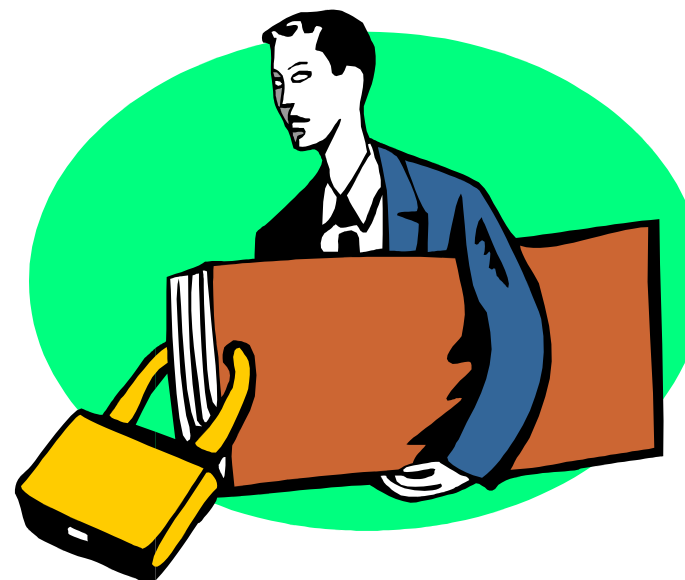


RÉSULTATS CONFIDENTIELS



Les résultats ne sont que pour vous

Soyez honnête et détaillée



[accueil](#) > [domaines](#) > [facilitation des échanges](#) > [assistance technique](#)

Assistance technique et renforcement des capacités

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités font partie intégrante du mandat des négociations à l'OMC sur la facilitation des échanges ([Ensemble de résultats de juillet, Annexe D](#)). Pour que les pays puissent participer plus efficacement aux négociations, une assistance leur est fournie par le Secrétariat de l'OMC, les États Membres et d'autres organisations intergouvernementales, notamment la Banque mondiale, la CNUCED et l'Organisation mondiale des douanes.

> [Fiche documentaire sur le renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation des échanges](#)

> Consulter le [guide pour le téléchargement](#) des fichiers

N.B. Il est conseillé de télécharger ces documents au lieu de les visionner avec le navigateur, sinon leur format (par ex. la numérotation des paragraphes) risque d'être altéré.

Les renseignements sont présentés comme suit:

- I) [Activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par le Secrétariat de l'OMC](#)
- II) [Renseignements fournis par les Membres de l'OMC au sujet de l'assistance technique et du renforcement des capacités](#)
- III) [Renseignements et activités des autres organisations internationales dans le domaine de la facilitation des échanges](#)

Ce site sera mis à jour au fur et à mesure que des renseignements additionnels nous parviendront, le but étant de mettre à la disposition des Membres de l'OMC une liste des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation des échanges qui soit facilement accessible.

I. Activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par le Secrétariat de l'OMC [haut de page](#)

[Présentation multimédia sur la facilitation des échanges à l'OMC](#)

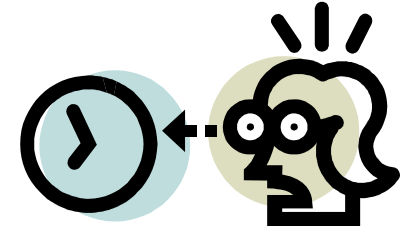
[Présentation multimédia sur la conduite d'une évaluation des besoins en matière de facilitation des échanges dans le cadre de l'OMC](#)

www.wto.org

(aller à la page de facilitation des échanges par "Domaines" puis allez à la page d'assistance technique et renforcement des capacités)

PROCHAINES ÉTAPES?

PLANIFICATION À COURT TERME



- Évaluer les besoins et les priorités pour les mises en œuvre
 - Choisir les catégories (A, B, C)
 - Développer un plan d'action détaillé
- Préparer les Notifications
- Contactez les donateurs
- Préparer / approuver les documents d'acceptation
- Participer au PrepCom de l'OMC

QUEL EST LE RÔLE DES DOUANES?

- Participer activement au comité national de facilitation du commerce
- Conseiller / plaider:
 - Quelles mesures sont une haute priorité
 - Quels sont les besoins de dons prioritaires pour de l'assistance technique
 - Comment les mesures doivent être mises en œuvre dans le droit national / pratique nationale (niveau d'engagement)
- Travailler avec d'autres organismes



NOTIFICATIONS DES CATÉGORIE ABC





MERCI



AUTO-ÉVALUATION DES BESOINS

Processus / Programme

